

Rapport bilan 2020 d'activités financier

Éditorial

Chers tous, adhérents, donateurs et amis,

Malgré toutes les difficultés de 2020, les annulations à répétition et les imprévus, j'aimerais cette année vous adresser un message d'espoir et insister sur les progrès en matière de lutte contre la prostitution des mineurs. Car, oui, d'énormes progrès ont été faits ces cinq dernières années.

Souvenez-vous à quel point il était tabou de parler de ce sujet, combien il était difficile pour notre association d'être reçue par les institutions, comme il était exceptionnel que la prostitution des adolescents soit l'objet d'un article de presse! Il y a encore peu de temps, notre combat était un non-sujet de politique publique, les témoignages étaient rares. Hier encore, les victimes et leurs parents ne parvenaient pas à déposer plainte, à être entendus par les travailleurs sociaux. Ces dernières années, l'ACPE était bien seule dans son combat, et son seul objectif était de faire reconnaître qu'il s'agissait de craintes fondées et légitimes!

Cette fois-ci, nous y sommes: pour les responsables politiques et les journalistes, la prostitution des mineurs est passée du fait-divers au phénomène de société. Et, j'ose le dire: l'ACPE y est pour quelque chose! Notamment grâce au travail acharné et au talent d'Arthur Melon. Grâce, aussi, à l'engagement fidèle de notre Vice-présidente, Martine Dyrszka, dont le soutien et la présence à nos côtés me sont chers. Bien entendu, nous sommes heureux et fiers de ces avancées indéniables. Néanmoins, nous restons extrêmement vigilants et mobilisés. D'une part, parce que notre association ne se contentera jamais de beaux discours, mais entend bien qu'ils se traduisent par une amélioration concrète et rapide de la protection des victimes. D'autre part, parce que cette évolution rapide du contexte institutionnel et médiatique nous force à nous questionner chaque année sur nos priorités et nos axes stratégiques.

Une chose devient particulièrement claire : il faut que notre association ne soit plus simplement un lanceur d'alerte, mais puisse accentuer son rôle de consultant auprès des professionnels et des administrations.

L'ACPE se rapproche de plus en plus du terrain.

Dans cette transition, nous avons la chance exceptionnelle de bénéficier de l'expertise d'Hélène

David, responsable de notre permanence Ado-sexo (à découvrir dans ce rapport), et que nous tenons à remercier tout particulièrement pour son travail considérable.

Je crains que les quelques actions rapportées pour l'année 2020 dans ce rapport d'activités ne traduisent pas les véritables progrès que nous constatons au quotidien. Alors, soyez-en convaincus : les efforts de l'ACPE sont payants, nous enclenchons la vitesse supérieure, et ceci n'est possible que grâce à votre fidélité. Merci à tous pour votre soutien et votre générosité!

Armelle LE BIGOT MACAUX Présidente de l'ACPE

La vie de l'équipe

Permanents de l'équipe

L'ACPE est trop sollicitée pour pouvoir mener tous les projets avec seulement un salarié. C'est pourquoi il était prévu que notre secrétaire général, Arthur Melon, soit rejoint par un·e chargé·e de mission. Après de mûres réflexions et quelques imprévus, l'ACPE n'a finalement pas procédé à un recrutement en 2020, mais devrait embaucher un·e travailleur·se social·e au début de 2021 pour la permanence Ado-sexo. Nous avons été aidés dans nos missions par des volontaires en service civique, à qui nous demandons de recevoir nos sincères témoignages de reconnaissance : Elsa Fernandez, Clément Fruchaux, Charlotte Hanscotte, Marie-Sophie Charrier, Mathilde Rémy et Cécile Paille.

Le pôle plaidoyer et communication

Lobbying gouvernemental et parlementaire

Dès sa nomination comme Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet a souhaité travailler sur la question de la prostitution des mineurs. Il a fait inscrire cette problématique parmi les vingt-deux points de son programme de lutte contre les violences faites aux enfants. La première action qu'il a ordonnée a été le lancement d'un groupe de travail, dont la mission est de réaliser un diagnostic complet de la problématique et de formuler des recommandations. L'ACPE est membre de ce groupe de travail, présidé par Catherine Champrenault, procureure générale près la cour d'appel de Paris, et a notamment été



auditionnée sur le travail que l'association mène auprès des parents. Les conclusions du groupe de travail seront remises en juin 2021.

Comme les responsables politiques s'y étaient engagés, la loi "Schiappa", adoptée en 2018 notamment pour lutter contre les violences sexuelles, a fait l'objet d'une évaluation. Cette loi avait créé la polémique,

car les associations avaient estimé qu'elle manquait l'objectif prioritaire : instaurer un âge de non-consentement pour les enfants de moins de 15 ans qui subiraient des relations sexuelles avec des adultes. L'ACPE, en étroite collaboration avec le Collectif pour l'Enfance qu'elle a cofondé, a mené un important travail de sensibilisation des parlementaires et des médias pour expliquer qu'il fallait sans tarder adopter une nouvelle loi. Notre association a notamment été reçue par la députée Alexandra Louis, chargée de conduire l'évaluation. Nos efforts ont été payants, car Mme Louis a reconnu la nécessité d'adopter de nouvelles dispositions législatives, et plusieurs propositions de loi sont examinées au Parlement.

Formation et sensibilisation

La demande de formation est de plus en plus importante, essentiellement de la part des professionnels "jeunesse". En comptant les interventions de notre association et celles que nous avons organisées avec nos partenaires, le nombre d'heures dispensées s'élève à 120 (soit environ 17 jours), ayant bénéficié à plus de 500 professionnels. Ce nombre aurait été plus élevé s'il n'y avait pas eu de nombreux reports en raison du contexte sanitaire. Notre réseau de partenaires a été enrichi, car nous avons été rejoints par le 116 000

Enfants Disparus. Cette structure, gérée par la Fondation Droit d'Enfance, a pour mission de gérer le numéro européen pour les enfants disparus ou enlevés. Cette ONG intervient désormais dans nos formations pour traiter de la question des fugues des victimes de prostitution.

Durant l'été, notre association a également créé de nouveaux supports pédagogiques innovants. Puisque la compagnie de théâtre avec laquelle nous travaillons ne peut pas toujours intervenir, en raison des budgets restreints des commanditaires, nous avons décidé de créer des vidéos reprenant les saynètes habituelles. Capucine Maillard, de la Compagnie Aziadé, a donc réalisé pour nous deux films destinés à être utilisées durant les modules de formation. L'un d'eux met en scène un éducateur essayant de discuter avec une adolescente de ses conduites prostitutionnelles, et l'autre illustre une séance avec une sexologue.

Presse et médias

La couverture médiatique des initiatives politiques, telles que le groupe de travail gouvernemental, ou des actualités judiciaires, a permis à l'ACPE d'être régulièrement interviewée ou citée tout au long de l'année. Parmi nos apparitions, on peut citer, dans la presse écrite, *Le Monde, Le Figaro, Le Parisien, Elle, L'Obs*, ou *Marie Claire*; concernant la télévision, France 2; et pour la radio, France Inter et IDFM Radio Enghien.

Rapport bisannuel



À l'instar de 2016 et 2018, l'année 2020 a été l'occasion de la publication du nouveau rapport bisannuel de l'ACPE. La précédente édition a été enrichie de nouveaux chapitres, notamment :

les jeunes auteurs de proxénétisme, l'articulation entre le secret professionnel et l'obligation de signalement, ou encore un bilan sur les débats politiques portant sur le consentement. Ce travail a nécessité des recherches documentaires. l'extraction et l'analyse des informations provenant des procès dans lesquelles nous étions partie civile, et des interviews de professionnels, tels que des magistrats ou des commissaires de police. Ce rapport, ainsi que les précédents, est très apprécié des politiques, des journalistes ou des chercheurs qui veulent mieux appréhender la problématique qui nous préoccupe. Cette édition a notamment été remise en mains propres au Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, et au Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet.

Permanence Ado-sexo

L'année 2020 marque un tournant dans les actions de l'ACPE, puisque, pour la première fois, l'association mène des actions directement à l'adresse des mineurs. Depuis l'été, la

permanence Ado-sexo,
animée par Hélène
David, connaît déjà
un franc succès.
Hélène David vous fait
découvrir ci-dessous
les principes de ce
nouvel accompagnement.

Pourriez-vous vous présenter à nos adhérents ?

Je me suis intéressée depuis très longtemps aux conduites à risques à l'adolescence. En effet, j'ai pensé que, ce qui était vraiment important dans l'existence, c'était l'humain, et en particulier les jeunes.

Je ne suis ni médecin, ni psychologue ; j'ai été assistante sociale il y a bien longtemps. Mon expertise est basée sur mon travail et mes recherches depuis trois décennies auprès d'adolescents et de nombreux professionnels. J'ai travaillé dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), et c'est à ce moment que j'ai commencé à remarquer que certaines personnes avaient des conduites à risques, dont la consommation de produits. Après plusieurs formations, notamment un master 2 en Gestion des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), j'ai notamment dirigé plusieurs centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA), dont celui rattaché au service du professeur Philippe Jeammet, responsable d'un service d'adolescence pour la Mutualité Fonction Publique, pendant 14 ans. En 2003, avec le Professeur Jeammet, j'ai pu ouvrir la première Consultation pour jeunes consommateurs (CJC), qui est devenue un dispositif répandu

V

dans toute la France et agréé par les Agences régionales de santé.

Très vite et après avoir travaillé avec des adultes en situation de prostitution, je me suis intéressée aux adolescents et aux phénomènes de "michetonnage" et "d'escorting". En 2014, dans une autre association, j'ai ouvert sur le même modèle la première consultation pour jeunes en situation de prostitution, qui, pour l'ACPE, est devenue la permanence Ado-sexo.

En quoi consiste la permanence Ado-sexo et quelles sont les personnes concernées par cet espace d'échange ?

Destinée à 3 publics, professionnels "jeunesse", parents et jeunes, cette approche fonctionne déjà depuis des années auprès des mineurs et des majeurs consommateurs de produits.

Le modèle proposé repose sur :

- L'empowerment (autonomisation, capacitation) et la psychologie positive
- L'intervention précoce (entre prévention, aller-vers, et soins)
- La dynamique motivationnelle
- Un travail de réseau professionnel local à constituer notamment concernant les troubles de stress post-traumatiques.

Les consultations proposent les prestations suivantes :

 Intervision autour d'une situation problématique d'une jeune présentant des conduites à risques prostitutionnelles (ou pré-prostitutionnelles, comme l'envoi de "nudes", photos érotiques personnelles). Il s'agit d'échanger et de réfléchir avec les professionnels "jeunesse" qui accompagnent le.la jeune et d'étoffer le repérage par des aspects non perçus (notamment sur l'emprise déjà exercée sur le.la jeune par les proxénètes et les clients, les psycho-trauma, les liens parents-jeune...)

- Rendez-vous avec les parents et/ou les jeunes après une intervision, lorsque les parents sollicitent directement l'ACPE.
- Sensibilisation et formations d'équipes.
- Prévention: travail sur les groupes de jeunes pour que les équipes puissent animer des ateliers collectifs sur les relations fillesgarçons, sur les relations amoureuses et sexuelles, les relations sur les réseaux sociaux...

Quelles sont les zones géographiques qui bénéficient de la permanence ?

Les situations suivies jusqu'à maintenant proviennent principalement de l'Île-de-France, et notamment du département de la Seine-et-Marne. Nous avons pour projet d'établir des permanences dans plusieurs régions, en nous appuyant sur des partenariats institutionnels.

Quel est le chiffre d'activité de la permanence depuis sa création ?

Depuis sa création au deuxième semestre 2020, la permanence a vécu un contexte particulier, qui est celui de la crise sanitaire du COVID-19.

Néanmoins, la permanence a été capable de suivre 33 situations de prostitution, sans aucune communication ni publicité spécifique réalisées auprès des professionnels ou du public. Ces 33 situations sont constituées de 31 filles et 2 garçons.

L'âge des mineurs était entre 13 et 18 ans (12 des cas avaient 16 ans). La permanence a également accompagné 2 situations concernant de jeunes majeures (18 et 25 ans). Sur les 33 situations, 15 ont été orientées par les parents, 13 par l'Aide sociale à l'enfance (foyers et Maisons des solidarités), 2 par la Protection judiciaire de la jeunesse et 1 par la prévention spécialisée.

En ce qui concerne la répartition géographique, 19 situations provenaient d'Île-de-France, dont : 11 du département de la Seine-et-Marne, 2 de Paris, 2 des Hauts-de-Seine, 2 de la Seine-Saint-Denis et 2 du Val de Marne.

Parmi toutes ces situations, 9 jeunes ont été directement rencontrées. Le nombre de parents rencontrés était de 21, portant sur 17 situations. Quant aux professionnels, des intervisions ont été réalisées avec 89 professionnels.

La permanence a également réalisé des formations et des sensibilisations pour 81 professionnels. Ces formations ont représenté 16 demi-journées, pour 22 différentes structures.

Le département de la Seine-et-Marne, où des lieux d'échange seront implantés dès mars 2021, occupe une place centrale au sein des zones visées par la permanence. Sur une période de 6 mois, 116 heures ont été dédiées aux accompagnements des 11 situations du département, en plus de 49 heures dédiées aux formations et à la sensibilisation.

Le pôle **juridique**

Grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, nous avons pu cette année nous constituer partie civile dans de nombreuses affaires. L'ACPE s'est en effet constituée partie civile dans 17 nouvelles affaires en 2020, dont 16 de proxénétisme, et une concernant d'autres violences sexuelles commises sur des mineurs.



AFFAIRES JUGÉES EN 2020

4 affaires jugées en 2020 :

Affaire Royaume-Uni et États-Unis – Me AKORRI

Un individu d'une soixantaine d'années utilisait un réseau social de jeu en ligne pour rencontrer des mineures, parfois âgées de moins de 15 ans. Il les invitait, par le biais de manipulations, à aller sur un autre réseau pour leur proposer de se filmer mutuellement dévêtus. 24 victimes de moins de 15 ans ont été identifiées. Il a été reconnu coupable de corruption de mineurs et de

consultation d'images pédopornographiques ; il a été condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement dont 1 an ferme. Il a par ailleurs été condamné à verser un euro symbolique à l'ACPE.

Affaire Hauts-de-Seine – Me THIAM et Me AKHOBADZE

Sept individus ont été reconnus coupables des faits de proxénétisme et ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement. Une des victimes était mineure, mais la circonstance aggravante de minorité n'a néanmoins pas été retenue, l'ACPE a donc été déboutée de sa demande.

• Affaire Bagnolet - Me PITCHOUGUINA

Un individu est reconnu coupable des faits de recours à la prostitution. Bien que la victime soit mineure, la circonstance aggravante de minorité de la victime n'a pas été retenue par le Tribunal. Le prévenu a donc été condamné à une amende de 500 euros avec sursis et l'ACPE a été déboutée.

Affaire du Chirurgien de Jonzac – Me FILLOLA

Un chirurgien a été condamné par la Cour d'Assises de Charente-Maritime à 15 ans de réclusion criminelle pour des faits de viols, d'agressions sexuelles, d'exhibitions sexuelles et de détention d'images pédopornographiques commis entre 1989 et 2017. Les victimes sont 6 jeunes filles mineures, proches du chirurgien, âgées de moins de 15 ans. Il a interjeté appel du jugement, et l'ACPE sera également présente dans la procédure d'appel. Par ailleurs, il est également poursuivi dans une autre affaire, dans laquelle l'ACPE s'est également constituée partie civile, impliquant des centaines d'enfants avec qui il aurait été mis en contact par le biais de son travail de médecin. Il aurait commis des viols et des agressions sexuelles qu'il relatait ensuite dans des carnets qui ont été découverts par les services de police. Cette affaire a été fortement médiatisée.

17 nouvelles affaires en 2020, notamment :

• Affaire Yvelines - Me BOUTRON-MARMION

Trois hommes et une femme ont été mis en examen des chefs de proxénétisme aggravé par la pluralité d'auteurs ou de complices et par le fait que la victime a moins de 15 ans. Ils auraient organisé la prostitution d'une jeune fille pendant 5 jours dans un appartement loué à ces fins dans le département des Yvelines.

Affaire Avignon – Me FILLOLA et Me MASSIN-TRACHEZ

Onze individus ont été mis en examen pour avoir organisé la prostitution de jeunes filles, parfois mineures, dans des hôtels, dans lesquels ont également été retrouvés des fusils et des armes de poing. Les mineures ont par ailleurs été menacées et frappées à plusieurs occasions.

• • •

Affaire Nationale – Me HUFNAGEL et Me LEONE

Une dizaine d'individus sont poursuivis pour des faits de proxénétisme commis en bande organisée, de séquestration d'un otage pour obtenir l'exécution d'un ordre, de traite des êtres humains commise en bande organisée, et de participation à une association de malfaiteurs en vue de commettre un crime. Ils auraient organisé la prostitution d'au moins 45 femmes, parfois mineures, sur l'ensemble du territoire national. Les femmes prostituées pouvaient recevoir jusqu'à 10 clients par jour.

• Affaire Paris II - Me THOMAS

Un individu est poursuivi pour avoir favorisé la corruption de deux mineurs, notamment dans le cadre de castings pour une émission, en leur faisant visionner des scènes à caractère pornographique puis en leur demandant de se dévêtir.



17 affaires toujours EN COURS

13 affaires en cours d'instruction, notamment :

Affaire Vivastreet – Me BREHAM

Suite à la plainte d'une association, une enquête a été ouverte en mai 2018 contre le site Vivastreet que nous retrouvions dans de nombreuses affaires de proxénétisme et sur lequel les annonces de jeunes filles mineures étaient postées. L'ACPE s'est constituée partie civile en février 2018.

Affaire Aulnay-sous-Bois – Me FILLOLA, Me BRABANT et le Cabinet ORRICK

Dans cette affaire, deux hommes et une jeune femme ont été mis en examen pour proxénétisme. Les deux hommes auraient usé de violence puisqu'un taser a été utilisé contre les deux victimes, dont une mineure. Deux autres jeunes femmes sont suspectées d'avoir aidé à la logistique. L'ACPE s'est constituée partie civile en juillet 2019.

Affaire Ile-de-France – Me DAOUD et Me LECORRE

Huit personnes, dont trois femmes, sont mises en examen pour proxénétisme aggravé commis à l'encontre de neuf victimes mineures. Les investigations ont, pour l'instant, permis d'identifier trois réseaux liés entre eux agissant dans toute l'Ile-de-France. L'ACPE s'est constituée partie civile en avril 2018.

4 affaires dans lesquelles l'instruction est terminée

• Affaire Vietnam - Me GODIN

Un chirurgien d'une cinquantaine d'années est mis en cause pour des faits de viols et agressions sexuelles sur 38 mineurs au Vietnam. Nous sommes en attente de l'ordonnance de renvoi ou de mise en accusation. Cette affaire est en cours depuis 7 ans.

Affaire Cambodge et Népal – Me PITCHOUGUINA et Me LIARD

Depuis décembre 2015, un Français de 46 ans est mis en examen pour corruption de mineurs, agressions sexuelles et viols sur 23 enfants de moins de quinze ans au cours de voyages humanitaires dans des orphelinats au Népal et au Cambodge. L'avis de fin d'information a été rendu en mars 2019.

• Affaire Paris I - Me VISCONTI

Une dizaine d'hommes sont mis en examen pour proxénétisme aggravé et pour séquestration, commis sur deux victimes mineures. L'ACPE s'est constituée partie civile aux côtés d'une des familles. L'avis de fin d'information a été rendu en août 2019.

Affaire Gargenville – Me PITCHOUGUINA

Un homme de 26 ans est poursuivi pour des faits de viols commis sur 4 victimes âgées de moins de 15 ans et de détention d'images à caractère pornographique mettant en scène de très jeunes enfants. L'ordonnance de mise en accusation a été rendue en janvier 2020.



Jugements À VENIR en 2021

9 jugements à venir en 2021 :

• Affaire Essonne – Me BOYER

Deux individus sont poursuivis pour avoir détenu et transféré des images à caractère pédopornographique, pour avoir favorisé la corruption de mineurs sur des réseaux sociaux et pour avoir agressé sexuellement un mineur de moins de 15 ans. Ils seront jugés en janvier 2021.

• Affaire Val-de-Marne - Me BREHAM

Deux jeunes femmes sont poursuivies pour des faits de proxénétisme aggravé ; elles auraient organisé la prostitution de 7 jeunes filles mineures. Les deux prévenues faisaient partie d'un réseau dont les autres membres ont déjà été jugés et condamnés, mais comme elles étaient mineures au moment des faits, elles seront jugées par le Tribunal pour Enfants en mars 2021.

Affaire Sapeurs-pompiers Paris – Me DAOUD, Me KLEIMAN et Me HUFNAGEL

Dans cette affaire, dont les faits remontent à 2008, une jeune fille a été violée et agressée sexuellement par plus d'une quinzaine de pompiers. Le magistrat instructeur a requalifié

ces faits en atteintes sexuelles sur mineur de 15 ans, et a ainsi rendu une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel. La victime et l'ACPE ont interjeté appel de cette décision et, la Cour d'Appel ayant rejeté la demande, ont formé un pourvoi en cassation. La décision de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation devrait être rendue en début d'année 2021.

• Affaire Seine-Saint-Denis - Me LUCOTTE

Deux individus sont poursuivis pour avoir organisé la prostitution de trois jeunes filles mineures. Ils les ont logées et ont exigé d'elles qu'elles remboursent la somme avancée pour le loyer en se prostituant. L'affaire sera jugée en mars 2021.

• Affaire Montreuil - Me COUTROT-CIESLINSKI

Deux individus sont poursuivis pour avoir contraint une jeune fille mineure à se prostituer. L'un d'entre eux l'aurait contactée par message, l'aurait menacée pour qu'elle le rencontre physiquement, puis l'aurait frappée pour qu'elle accepte de se prostituer pour lui. La victime a fini par réussir à contacter quelqu'un d'extérieur grâce à un téléphone qu'elle avait réussi à cacher dans ses affaires. Le procès se tiendra en mars 2021.

Affaire Ile-de-France – Me COUTROT-CIESLINSKI

Trois individus sont poursuivis pour des faits de proxénétisme aggravé commis dans différents endroits en lle-de-France. Ils auraient organisé la prostitution de trois jeunes filles de 13 à 16 ans qui étaient en fugue. L'affaire sera jugée en mars 2021.

• Affaire Sartrouville – Me JUGLAR

Un professeur est accusé d'avoir, dans le cadre de ses fonctions, violé et commis des atteintes sexuelles sur 7 mineurs de moins de 15 ans. Il sera jugé en mars 2021.

Affaire Savigny-Le-Temple – Me BENOIST et Me CHARDEAU

Six individus sont poursuivis des faits de proxénétisme sur deux mineures, dont une âgée de moins de 15 ans. Ils auraient également séquestré une des deux jeunes filles afin qu'elle continue à se prostituer. Celle-ci a réussi à contacter une personne de l'extérieur et la police est intervenue. Le procès aura lieu en mai 2021.

• Affaire L. Me FEREY et Me BREHAM

Dans une affaire de proxénétisme aggravé par la pluralité de victimes, par la minorité des victimes, et par l'usage d'un réseau de télécommunication, dix individus organisant la prostitution de 3 jeunes filles mineures ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 4 ans d'emprisonnement.
L'un d'entre eux a interjeté appel du jugement.
L'audience aura lieu en septembre 2021.

Nos **mécènes**

Nos fidèles mécènes ont continué de nous venir en aide pour consolider les finances de l'ACPE.

- Serena Capital: merci à notre administrateur Xavier Lorphelin d'avoir à nouveau sollicité son entreprise pour nous apporter un généreux soutien.
- NIFLOSE: merci également à Michel Haas, notre trésorier, qui en plus de son propre soutien a su aussi mobiliser ses enfants pour nous aider financièrement.

Les foyers d'accueil soutenus par l'ACPE

Comme chacun sait, l'engagement et le combat de l'ACPE se sont fortement concentrés sur les violences et la prostitution des enfants en France - où il y avait urgence - ce qui nous a quelque peu éloignés des problématiques de tourisme sexuel.

Cela étant, nous continuons, pour mémoire et par affection pour Dominique Lemay, à aider la Fondation Virlanie.

